UNIVERSITE PARIS CITE

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Chargé-e de communication, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS CITE, session 2022

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Chargé-e de communication, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS CITE, au titre de l'année 2022 :

Madame HIS Virginie, directrice générale déléguée de la communication, présidente, Université Paris Cité, Paris.
Monsieur DAGUES Christophe, directeur du pôle organisation et qualité, vice-président, Université Paris Cité, Paris.
Monsieur HAMON Sebastien, ingénieur d'études de classe normale, expert, Ministère de l'éducation Nationale, de la jeunesse, Paris.
Madame TURPIN-WINTER Helene, ingénieure d'études hors classe, experte, Université polytechnique Hauts de France, Valenciennes.
Monsieur MICHEL Arnaud, directeur de la communication, Théâtre de Sénart Scène nationale, Lieusaint.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Paris, le 24 juin 2022

Christine CLERICI

Université Paris Cité

Pour la Présidente et par délégation
Jean-Christophe HIBON
Directeur général délégué
des ressources humaines et des organisations